



21170

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton de Brazeur-en-Plaine

Nombre de membres au CM : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présent à la séance : 15
Nombre de procuration : 0
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 15

Date de la convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 02 avril 2026

L'an deux vingt-six, le 02 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rachid BOULAHYA, Maire

Présents : Rachid BOULAHYA, Maxime BOUTANTIN, Stéphanie LEGENDRE, Noël PAIN, Tansu ALTAY, Marilyn BOILEAU, Suayib CAKIR, Dominique CARREAUD, Mélanie DESFETE, Félicie DEVILLARD, Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Jean MATHELIN, Dominique ROSE, Enguerran SELLIER

Procuration :

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur SELLIER Enguerran

Rapporteur du texte : Monsieur le Maire

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 021-212105779-20260402-2026019D-DE

Date de publication : le 03 avril 2026

Nomenclature délibération : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Objet de la délibération : N° 2026-019 – Election des membres titulaires et suppléants de la commission MAPA

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant qu'il convient de créer une commission MAPA et d'en désigner les membres ;
Considérant que cette commission est présidée de droit par le Maire, en sa qualité de pouvoir adjudicateur ;
Considérant qu'il convient de déterminer et désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants parmi le Conseil Municipal pour siéger à la commission MAPA ;
Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission MAPA doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de désigner les membres de la commission à main levée sur proposition des différentes listes candidates aux élections municipales ;

Considérant que la liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage arrivée en tête disposera de deux sièges titulaires et suppléants

Considérant que la liste Pour l'avenir Eusébien arrivée en second disposera d'un siège titulaire et suppléants ;

Considérant que les listes ont été interrogées en amont du Conseil Municipal ;

Considérant que le Maire est membre de droit de cette commission, étant le représentant de la collectivité habilité à signer les marchés publics ;

Considérant que la personne en charge de la fonction de secrétaire général assistera à la séance de la commission pour assurer un appui technique ;

Considérant que des personnalités extérieures dont les compétences techniques ou juridiques sont nécessaires à l'analyse des offres pourront être invitées à la commission ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de créer une commission d'appel composée du Maire, président, de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Article 2 : de valider les noms suivants pour siéger dans la commission MAPA sur la base du mode de scrutin à main levée après accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Délégués titulaires	
Madame Stéphanie LEGENDRE	Liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage
Monsieur Maxime BOUTANTIN	Liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage
/Monsieur Jean MATHELIN	Liste Pour l'avenir Eusébien
Délégués suppléants	
Monsieur Noel PAIN	Liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage
Monsieur Suayib CAKIR	Liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage
Madame Aurélie LABELLE	Liste Pour l'avenir Eusébien

Nombre de voix pour	15	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Rachid BOULAHYA